

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 16/07/2022

Fortes chaleurs – Vigilance de niveau ORANGE canicule pour le département de la Vendée à compter du dimanche 17 juillet 2022 à 12 heures.

Météo France a placé le département de la Vendée en vigilance météorologique de niveau orange à compter du dimanche 17 juillet 2022 à 12 heures pour les températures caniculaires attendues les prochains jours.

Les températures maximales de ce samedi 16 juillet 2022 après-midi vont de 33 à 35°C. Ces températures sont au-dessus des valeurs normalement observées, et par endroit très au-dessus. Un vent d'Est, encore assez faible, accroît néanmoins l'indice risque feu incendie désormais très élevé.

Évolution prévue :

L'épisode de fortes chaleurs commencera dimanche 17 juillet 2022 à la mi-journée. Les températures maximales prévues en fin de journée de dimanche atteindront 33 à 36°C, localement plus. La nuit de dimanche à lundi sera chaude puisqu'en fin de nuit les températures minimales iront de 17 à 21°C.

Le pic de chaleur est attendu en journée de lundi, sous un vent d'Est à Sud-Est chaud, avec des températures maximales de 38 à 41°C, se rapprochant ou dépassant ainsi localement des valeurs records.

Après une nuit de lundi à mardi encore chaude, les températures amorceront progressivement une baisse par l'Ouest en journée de mardi avec une possible dégradation orangeuse et un changement de masse d'air.

Au vu de ces informations, le préfet de la Vendée, a décidé l'état d'alerte météorologique de niveau ORANGE pour les températures caniculaires attendues les prochains jours.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sans attendre le début de la période à risque (le dimanche 17 juillet 2022 - 12 H), les maires des communes ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services conformément à leur plan communal de sauvegarde.

Durant toute la durée de l'épisode caniculaire, les services de l'État sont mobilisés pour anticiper et prévenir l'impact sanitaire des fortes chaleurs en particulier à destination des publics fragiles et auprès des sites sensibles.

Une vigilance accrue s'impose compte tenu du risque sévère d'incendie présent en Vendée :

Les conditions météorologiques actuelles associant fortes chaleurs, vent et sécheresse de la végétation accroissent le risque de départ de feu dans l'ensemble du département de la Vendée classée au niveau élevé (5/5) de risques liés aux feux de végétation et de culture.

Dans ce contexte, le préfet de la Vendée lance un appel à la plus grande vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution.

Pour rappel, le préfet de la Vendée a arrêté une série de mesures préventives afin de prévenir tout risque d'incendie :

- l'interdiction temporaire de l'acquisition et l'utilisation pour les particuliers des artifices de divertissement à usage privé et des articles pyrotechniques sur l'ensemble du département de la Vendée jusqu'au dimanche 17 juillet 2022 inclus (par arrêté en date du 12 juillet 2022).
- les mesures temporaires visant à limiter la réalisation de travaux forestiers et la circulation des engins et matériels dans les massifs forestiers du département de la Vendée (par arrêté en date du 15 juillet 2022).

* * *

Le préfet rappelle les conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles et les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, enfants, personnes sans domicile fixe...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur. Les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Conseils de comportement s'agissant de la canicule :

Dans tous les cas :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Continuez à manger normalement ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Limitez vos activités physiques.

Recommandations particulières s'agissant de la canicule :

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées** : incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez-les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.
- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à les protéger en permanence de la chaleur (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Employeurs** : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs** : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandez conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant la vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

* * *

Recommandations particulières afin de prévenir les feux de végétation :

- respecter l'interdiction de brûlage de végétaux en extérieur, y compris pour les activités d'élagage et forestières ;
- ne pas jeter de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation ;
- ne pas allumer de feux (barbecue...) aux abords des forêts et espaces végétalisés ;
- lors du stationnement, privilégier les surfaces dures afin d'éviter les risques de mises à feu des herbes sèches par contact avec le pot d'échappement ;
- éviter le stockage des combustibles contre son habitation tels que du bois, du fuel ;
- apporter en déchèterie les déchets verts produits ;
- ne pas effectuer de travaux pouvant être sources d'étincelles.

Tenez-vous informés de l'évolution des températures en consultant :

www.meteofrance.com.

Twitter et Facebook @PrefetVendee

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon